



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 janvier 2003
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban

(Pour la période du 13 juillet 2002 au 14 janvier 2003)

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1428 (2002) du Conseil de sécurité, en date du 30 juillet 2002, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour une nouvelle période de six mois, s'achevant le 31 janvier 2003. Il traite des faits nouveaux intervenus depuis mon dernier rapport sur la question, en date du 12 juillet 2002 (S/2002/746).

II. Situation dans la zone d'opérations

2. Depuis mon dernier rapport, la situation dans la zone d'opérations de la FINUL est revenue à une situation de stabilité générale, avec quelques points de tension. Il y a eu un incident violent dans la zone des fermes de Chab'a et une attaque lancée à travers la Ligne bleue contre une patrouille des Forces de défense israéliennes (FDI) dans le secteur ouest. Les violations mineures de la Ligne par voie terrestre ont été peu nombreuses, et celles qui ont été commises à partir du côté libanais étaient attribuables principalement au passage de la Ligne par des bergers et occasionnellement des véhicules, alors qu'une seule violation par voie terrestre a été enregistrée à partir du côté israélien.

3. Il y a eu des violations sporadiques de l'espace aérien libanais par des appareils israéliens, les périodes calmes dans ces activités étant ponctuées par de brusques regains d'activité pendant des périodes de plusieurs jours. À deux reprises en novembre, les survols effectués par des appareils israéliens ont dépassé les nombres enregistrés depuis le retrait d'Israël du Sud-Liban en mai 2000. Un grand nombre de ces vols constituant des violations de l'espace aérien ont pénétré à une grande distance à l'intérieur du Liban, franchissant souvent le mur du son au-dessus de zones peuplées. Le schéma identifié dans mon dernier rapport a été maintenu, c'est-à-dire que les avions survolent d'abord la mer pour pénétrer dans l'espace aérien libanais au nord de la zone d'opérations de la FINUL, afin d'éviter une observation et une vérification directes par la FINUL.



4. Le Hezbollah a continué à réagir à ces survols par des tirs antiaériens et, dans un cas au moins, l'armée libanaise a également tiré en direction des avions israéliens. Il y a eu plusieurs cas où des éclats provenant des tirs antiaériens du Hezbollah sont retombés du côté israélien de la frontière et ont causé des dégâts mineurs à des structures civiles. Les responsables des Nations Unies ont continué à avertir les parties que les violations israéliennes de l'espace aérien libanais et les tirs antiaériens du Hezbollah pouvaient aggraver les tensions.

5. Une violation grave du cessez-le-feu a eu lieu dans la zone des fermes de Chab'a au cours de la période considérée. Le 29 août, le Hezbollah a tiré 123 obus de mortier et un missile antiaérien sur deux positions des FDI situées sur la Ligne bleue au sud-est de Kafr Shuba. Les FDI ont riposté au moyen de tirs d'artillerie et de mortier et d'une bombe aérienne contre le côté libanais de la Ligne dans la même zone. À la suite de cette attaque du Hezbollah, trois soldats israéliens ont été blessés et l'un d'eux est décédé ultérieurement des suites de ses blessures.

6. Lors d'une autre violation grave, le 8 décembre, une bombe plantée le long de la route a été détonée à quelques mètres de la clôture technique israélienne à l'est de Marwahin, du côté libanais de la Ligne. L'explosion visait une patrouille des FDI et a blessé deux soldats, dont l'un grièvement. Un groupe militant inconnu a revendiqué la responsabilité, en tant que représailles pour l'explosion le 6 décembre d'une bombe plantée le long de la route au Sud-Liban, qui avait provoqué la mort d'un ressortissant libanais bien connu.

7. Du côté libanais de la Ligne bleue, des manifestants se sont périodiquement rassemblés aux points chauds que j'avais déjà recensés dans mes rapports précédents, à savoir la colline Cheikh Abbad, à l'est de Hula, et Fatima gate, à l'ouest de Metulla, pour jeter des pierres et autres objets en direction du personnel militaire israélien à travers la Ligne bleue. En outre, il y a eu cinq tentatives différentes de franchissement illégal de la frontière du Liban vers Israël, qui ont été effectuées par deux citoyens libanais, un réfugié palestinien et deux ressortissants étrangers. Ces personnes ont été remises par les autorités israéliennes aux autorités libanaises, par l'intermédiaire de la FINUL.

8. Les Forces de sécurité conjointes libanaises, comprenant des éléments de l'armée et des forces de sécurité intérieures, et l'armée libanaise ont continué à opérer dans les zones évacuées par Israël. Elles ont établi de nouvelles positions et pris le contrôle de plusieurs positions évacuées par la FINUL, créé des postes de contrôle et renforcé les patrouilles à proximité de la Ligne bleue. Dans l'ensemble, les forces armées libanaises ont été plus actives, intervenant de leur propre initiative lorsqu'il y avait des menaces contre la sécurité dans la région. Dans la plupart des cas, les autorités libanaises ont réagi aux protestations de la FINUL en prenant rapidement des mesures pour rectifier les violations.

9. Néanmoins, le Gouvernement libanais a continué à avoir pour position que, tant qu'il n'y aura pas de paix globale avec Israël, les forces armées libanaises ne seront pas déployées le long de la Ligne bleue. Le Hezbollah a continué à maintenir une présence visible près de la Ligne bleue, au moyen de ses réseaux de positions mobiles et de positions fixes. Le Hezbollah a amélioré certaines de ses fortifications et en a construit de nouvelles. Il a également continué à offrir des services sociaux, médicaux et éducatifs à la population locale des zones proches de la Ligne bleue.

10. Il est arrivé que le Hezbollah refuse aux patrouilles de la FINUL l'accès à certaines zones adjacentes à la Ligne bleue. En général, les autorités libanaises sont intervenues pour que la FINUL puisse s'acquitter de son mandat. Bien que le nombre et la gravité de tels incidents aient été moindres que lors de la période précédente, le Gouvernement libanais devrait faire tout son possible pour qu'aucune partie n'entrave la liberté de mouvement de la FINUL.

11. L'Organisation des Nations Unies a continué de coordonner l'assistance internationale fournie au Gouvernement libanais en vue du déminage du sud du Liban, sous la direction de mon Représentant personnel et en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Des progrès sensibles ont été accomplis dans la mise en oeuvre de l'opération Solidarité Émirats, financée par les Émirats arabes unis, laquelle a permis de déminer une zone de près de 2 millions et demi de mètres carrés. Des unités du génie de l'armée libanaise ont été déployées pour déminer les zones situées le long de la Ligne bleue à proximité de Markabe. Le Centre de coordination de l'action antimines à Tyr a facilité la collaboration entre l'ONU, les Émirats arabes unis et le Bureau national du déminage des forces armées libanaises. Des ressources en faveur de l'action antimines menée au niveau national ont été fournies par les Gouvernements des pays suivants : Allemagne, Australie, Chine, Corée, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Italie, Japon, Norvège, République arabe syrienne, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse et Ukraine, ainsi que par l'Union européenne. Il faut espérer que l'initiative « Des arbres à la place des mines » recevra une aide supplémentaire.

12. La présence d'un grand nombre de champs de mines dans toutes la zone d'opérations de la FINUL demeure une source profonde de préoccupation. Les mines ont fait plusieurs victimes civiles. Depuis juillet, un civil a été blessé par l'explosion d'une mine et 10 démineurs professionnels ont été blessés au cours d'opérations de déminage. Au cours de la période à l'examen, la FINUL a continué de marquer et de clôturer les champs de mines et a détruit plus de 105 mines et munitions non explosées.

13. La FINUL a continué d'apporter une aide à la population civile sous forme de soins médicaux et dentaires, de projets d'approvisionnement en eau, d'équipement et de services à l'intention des écoles et des orphelinats et de services sociaux aux indigents, quoique sur une échelle réduite en raison de la diminution des effectifs de la Force. Une assistance vétérinaire a été fournie dans certains villages. L'assistance fournie par la FINUL provenait essentiellement des ressources mises à disposition par les pays fournisseurs de contingents. La FINUL a coopéré étroitement pour les questions humanitaires avec les autorités libanaises et les organismes des Nations Unies, en particulier la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), le Comité international de la Croix-Rouge et d'autres organisations et organismes opérant au Liban.

14. Un projet relatif à l'eau lancé par le Conseil du sud aux sources du Guazzani sur l'Hasbani, au nord de la Ligne bleue et à l'ouest de Ghajar, a suscité une tension considérable entre le Liban et Israël. Le différend a atteint son point culminant en septembre, où l'on a craint que la surenchère verbale ne mène à un affrontement militaire. L'intense activité diplomatique déployée auprès des parties par certains États Membres et par le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Terje-Roed Larsen, et par mon Représentant personnel pour le

Sud-Liban, M. Staffan de Mistura, a permis d'éviter la crise. L'Organisation des Nations Unies coopère étroitement avec les États-Unis et l'Union européenne pour aider les parties à parvenir à un accord mutuellement acceptable selon lequel la question de l'eau serait réglée par les voies diplomatiques.

15. L'administration locale dans le Sud-Liban s'est encore renforcée au cours de la période considérée du fait de la capacité accrue des structures officielles autonomes du Sud-Liban d'exercer leur autorité sur toute la zone. L'intégration des secteurs des communications, de l'infrastructure, de la santé et de la protection sociale ainsi que les services postaux avec ceux du reste du pays s'est poursuivie.

16. Mon Représentant personnel a continué de collaborer étroitement avec le PNUD et la Banque mondiale pour faciliter le financement et la mise en oeuvre de projets de développement dans le sud du Liban, en faisant connaître, publiquement ou en privé, les besoins de cette partie du pays. Le PNUD a continué de diriger les efforts que déploie le système des Nations Unies en collaboration avec les autorités libanaises en faveur du développement et du relèvement du sud du Liban.

III. Questions d'organisation

17. La FINUL a poursuivi ses efforts tendant à faire respecter le cessez-le-feu en multipliant les patrouilles, en intensifiant les activités d'observation à partir de postes fixes et en restant en contact avec les parties, pour remédier aux violations, régler les incidents et éviter l'escalade. Par le truchement de son Groupe d'observateurs au Liban (GOL), l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) a aidé la FINUL à exécuter son mandat.

18. La FINUL a achevé sa reconfiguration et son redéploiement et, comme l'a demandé le Conseil de sécurité, son effectif a été stabilisé à 2 000 personnes, tous rangs confondus. Le rapatriement du contingent fidjien s'est achevé en décembre, tandis que les effectifs du bataillon de logistique polonais et du bataillon du génie ukrainien ont été réduits en octobre et novembre, respectivement. Les bataillons ghanéen et indien ont pris la relève des Fidjiens dans les secteurs que ceux-ci occupaient. Le GOL a recentré ses opérations et son personnel d'Israël au Liban, établissant un quartier général à Tyr. Les opérations de la FINUL se sont concentrées le long de la Ligne bleue, bien que la Force ait maintenu un certain nombre de positions en deçà de la Ligne. On trouvera ci-joint une carte illustrant le déploiement actuel de la FINUL.

19. Au 31 décembre 2002, la FINUL était composée de 2 004 militaires des pays suivants : France (204), Ghana (650), Inde (650), Irlande (7), Italie (53), Pologne (240) et Ukraine (200). Elle a bénéficié, dans l'accomplissement de ses tâches, du concours de 51 observateurs militaires de l'ONUST. Elle employait également 437 civils, dont 118 recrutés sur le plan international et 319 sur le plan local. La Force est placée sous le commandement du général Lalit Tewari. M. de Mistura est toujours mon Représentant personnel pour le Sud-Liban.

20. Je regrette d'avoir à signaler le décès, dû à des causes naturelles, d'un membre ghanéen de la Force et celui d'un soldat polonais lors d'un accident survenu alors qu'il était de service. Depuis la création de la FINUL, 242 de ses membres ont trouvé la mort : 78 par balle ou dans l'explosion de bombes, 103 à la suite

d'accidents et 61 pour d'autres causes. Le nombre des membres de la Force qui ont été blessés par balle ou par explosion s'élève à 344.

IV. Questions financières

21. Par sa résolution 56/214 B du 27 juin 2002, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 117,1 millions de dollars, équivalant à un taux mensuel de dépenses brut de 9,8 millions de dollars, pour assurer le fonctionnement de la Force entre le 1er juillet 2002 et le 30 juin 2003. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la FINUL au-delà du 31 janvier 2003, comme je le recommande au paragraphe 28 ci-après, le coût de son fonctionnement serait limité au taux mensuel approuvé par l'Assemblée générale.

22. Au 30 novembre 2002, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la FINUL pour la période allant de sa création jusqu'au 30 novembre 2002 s'élevait à 93,9 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées à l'ensemble des opérations de maintien de la paix des Nations Unies s'élevait à 1 milliard 458 millions de dollars à cette même date.

V. Observations

23. La zone d'opération de la FINUL est restée calme pour l'essentiel et le nombre des incidents a nettement baissé depuis mon dernier rapport. L'hostilité qui caractérise les relations entre les parties a été tempérée par une certaine volonté – renforcée par la pression internationale – de faire preuve de retenue. L'atmosphère reste cependant tendue. Cette tension s'est manifestée le plus clairement au cours des derniers mois sous la double forme de la question toujours pendante des eaux du Hasbani et du cycle de provocations créé par les violations de l'espace aérien que commet Israël et les tirs d'artillerie anti-aérienne du Hezbollah. La zone des fermes de Chab'a reste elle aussi une source de préoccupation.

24. Chaque violation de la Ligne bleue et chaque provocation par l'une ou l'autre partie risquent de faire monter la tension et de dégénérer en affrontement. J'insiste une fois de plus sur le fait que toutes les parties concernées doivent respecter intégralement la Ligne bleue, comme le Conseil de sécurité le leur a demandé à plusieurs reprises, mettre un terme à toutes les violations de cette ligne et s'abstenir de toute action qui risquerait de déstabiliser la situation sur le terrain.

25. Le Gouvernement libanais a continué de montrer qu'il était en mesure d'exercer effectivement son autorité dans tout le sud du Liban, de renforcer son administration et d'étendre le rayon d'action des Forces de sécurité communes et de l'armée libanaise. J'appuie l'appel que le Conseil de sécurité a lancé au Gouvernement libanais pour l'inviter à persévérer dans ce sens et à faire tout ce qui est en son pouvoir pour favoriser le calme dans l'ensemble du sud.

26. La mise en oeuvre de mes recommandations au Conseil concernant la reconfiguration de la FINUL s'est achevée à la fin de 2002. À ce stade, il n'est pas envisagé de procéder à de nouvelles réductions des effectifs de la Force, qui se chiffrent actuellement à 2 000 hommes. La FINUL continuera de remplir sa mission en observant et surveillant la situation dans sa zone d'opérations, en établissant des rapports et en menant des activités de liaison avec les parties pour maintenir le

calme. Mon Représentant personnel, agissant en étroite consultation avec le Coordonnateur spécial, continuera de prêter aux parties l'appui politique et diplomatique des Nations Unies en vue d'instaurer une paix et une sécurité durables dans le sud du Liban.

27. Je fais observer que les tensions le long de la Ligne bleue sont en partie à l'image d'une situation régionale très instable, et qu'elles rendent d'autant plus nécessaire que l'on parvienne au Moyen-Orient à une paix globale, juste et durable qui s'appuie sur toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002).

28. Dans une lettre datée du 9 janvier 2003 (S/2003/36), le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies m'a transmis la demande formulée par son gouvernement tendant à ce que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la FINUL d'une nouvelle période de six mois. Au vu de la situation dans la région, je recommande au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la FINUL jusqu'au 31 juillet 2003.

29. Je me dois d'appeler une fois de plus l'attention sur les graves problèmes de financement de la Force. Les contributions non acquittées à son budget s'élèvent à ce jour à 93,9 millions de dollars. Or, c'est en fait aux pays qui fournissent les contingents dont la Force est constituée que cette somme est due. Je lance donc un appel à tous les États Membres pour qu'ils versent leurs contributions rapidement et dans leur intégralité et pour qu'ils règlent tous leurs arriérés. Je tiens à exprimer ma gratitude aux gouvernements qui fournissent des contingents à la Force pour la compréhension et la patience dont ils font preuve.

30. Pour conclure, je tiens à exprimer ma reconnaissance à mon Représentant personnel, M. Staffan de Mistura, et à rendre hommage au général Lalit Mohan Tewari et aux hommes et aux femmes de la FINUL pour la façon dont ils s'acquittent de leurs tâches. Leur discipline et leur comportement exemplaire leur font honneur, et cet honneur rejaillit sur l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies.

